

SANTÉ  
EMPLOI  
HANDICAP  
ÉDUCATION  
FAMILLE  
HABITAT

## VOUS VIVEZ UNE SITUATION DIFFICILE ?

L'Action sociale du Groupe IRCEM soutient :

- les Salariés du Particulier Employeur,
- les Assistantes Maternelles du Particulier Employeur.



# DÉCOUVREZ NOS AIDES INDIVIDUELLES, VOS SERVICES EXCLUSIFS

L'Action sociale de l'IRCEM et des branches professionnelles a mis en place des actions pour soutenir et développer les emplois de la famille.

En tant que cotisant, vous pouvez solliciter le Service Social de l'IRCEM afin d'obtenir une aide financière à titre individuel, qui sera définie en fonction de votre situation et de vos difficultés.

## Accéder aux soins médicaux et à la prévention

Vous faites face à des frais importants de santé entraînant un déséquilibre de votre budget ? Vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier d'aides pour :

- la prévention santé : aide aux frais de thérapies et médecines complémentaires reconnues (acupuncture, homéopathie, psychologue, ostéopathe...), frais de nutritionniste ou de diététicien ;
- le financement d'un abonnement sportif ou d'un vélo électrique ;
- le retour à domicile après une hospitalisation (CESU Préfinancés) ;
- les frais d'orthodontie, d'optique, dentaires, appareillages auditifs, l'aide au sevrage... ;
- les frais de santé non pris en charge par la Sécurité sociale ou la mutuelle (incontinence, prothèse hors nomenclature, etc ...).

## Service d'écoute, de soutien et d'accompagnement

Vous rencontrez des événements dans votre vie professionnelle ou personnelle qui peuvent affaiblir votre bien-être quotidien (stress, surcharge de travail, difficultés avec un employeur, perte d'un proche, difficultés familiales, maladie, ...).

Dans le cadre du service IRCEM Plus, nous vous proposons de vous apporter un soutien, une écoute et des réponses à vos problématiques afin de trouver ensemble des solutions pour agir sur votre situation. Nous vous mettrons au besoin en relation avec les acteurs de proximité. En complément, selon la situation et avec votre accord, nous pourrions vous orienter vers un psychologue clinicien. L'IRCEM Prévoyance prend intégralement en charge les 5 premières séances.

➔ Appelez notre service confidentiel de soutien et d'accompagnement du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 au :  **0 980 980 990**  
(appel non surtaxé)

## Bénéficier d'aides d'urgence

Des événements imprévus vous mettent en état de détresse financière ? Des aides exceptionnelles peuvent vous être accordées sur la recommandation d'un travailleur social :

- aide exceptionnelle au logement (frais liés au logement ou à l'entrée dans un nouveau logement) ;
- aide exceptionnelle (en cas d'accident de la vie) ;
- aide aux frais d'obsèques ;
- aide pour pallier les frais urgents en cas de sinistre (intempéries, incendie, dégâts des eaux, catastrophes naturelles ...).

## Les établissements d'accueil

Vous recherchez une solution de logement, de soins ou d'insertion professionnelle pour vous, votre conjoint ou votre(os) enfant(s) porteur(s) de handicap ?

L'IRCEM Retraite dispose de réservations prioritaires dans un certain nombre d'établissements pour enfants, adolescents ou adultes handicapés.

➔ Vous souhaitez être informé, orienté ou aidé, contactez le CCAH (Comité national de Coordination de l'Action en faveur des personnes Handicapées).

 **01 42 27 78 51** [www.ccah.fr](http://www.ccah.fr)  
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)



## Exercer votre profession

Vous démarrez une activité ou éprouvez une difficulté dans votre métier ? Sollicitez-nous dans le cadre des frais liés à :

- un financement des équipements nécessaires au démarrage de votre activité ou à son développement ;
- une incapacité de travail liée au logement sinistré (compensation de la perte de salaire) ;
- la mobilité (financement d'un abonnement de transport ou à l'achat d'un moyen de transport pour les personnes en situation de chômage total ou partiel, ou de handicap).

## Être accompagné dans le handicap

L'Action sociale de l'IRCEM peut vous soutenir si vous, ou un membre de votre famille (conjoint, enfant) percevez une des allocations suivantes en rapport avec le handicap : AAH (Allocation aux Adultes Handicapés), AEEH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé), PCH / ACTP (Prestation de Compensation du Handicap) pour :

- une aide à domicile (CESU Préfinancé) ;
- l'achat de matériel et adaptation au handicap (voiture, matériel spécifique, ordinateur, fauteuil roulant...);
- les travaux d'adaptation du logement ;
- l'éducation et les loisirs : pour le surcoût lié au handicap.

## Découvrir les outils informatiques

L'essentiel des démarches se faisant désormais en ligne, nous vous aidons à acquérir votre ordinateur et à vous former pour l'utiliser au mieux.

## Vous êtes aidant familial, nous vous soutenons

Vous vous occupez au quotidien de votre enfant handicapé, d'un parent qui vieillit ? Vous êtes aidant familial. Des services et des aides existent pour vous soulager :

- rémunération d'une aide ménagère temporaire (CESU Préfinancés) ;
- financement des séjours de répit pour les aidants ;
- formation pour une meilleure prise en charge de la personne aidée ;
- adaptation du logement en cas d'hébergement de la personne aidée ;
- groupes de parole.

## Faciliter la scolarité

Nous vous aidons pour vos enfants fiscalement à charge pour :

- l'achat de livres (pour les enfants à partir du lycée) ;
- leur première installation dans un logement étudiant ;
- le financement d'un **stage** en France ou des études à l'étranger (hors apprentissage) ;
- le financement des séjours scolaires (linguistique, classe verte ...) pour les salariés du particulier employeur.

## Vous êtes parent isolé, nous vous aidons

Le Groupe IRCEM vous accompagne au quotidien en finançant en partie :

- les frais d'accompagnement ou de soutien scolaire ;
- les frais de garde (pour une durée maximale de 6 mois) ;
- les travaux ménagers importants (CESU Préfinancés) ;
- les loisirs.


## Partir en vacances

L'Action sociale de l'IRCEM peut vous aider en vous attribuant des chèques vacances sous conditions de ressources.

# COMMENT PROFITER DE VOS SERVICES ?

Vous souhaitez être aidé dans votre vie quotidienne, dans vos démarches administratives, sur vos droits ? Vous avez besoin d'une aide à domicile ?

➔ Les conseillers IRCEM Plus sont à votre écoute pour vous aider à trouver une solution adaptée à vos besoins, vous épauler tout au long de vos démarches et vous apporter le soutien dont vous avez besoin.



Réalisez votre diagnostic  
d'aide sociale en ligne sur  
[www.ircem.com](http://www.ircem.com)

## Connectez-vous

Remplissez  
votre demande d'aide en ligne  
sur [www.ircem.com](http://www.ircem.com)

Appelez-nous ☎ **0 980 980 990**  
(appel non surtaxé)

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 18h00.  
Dites "**Social**" puis "**Aide**".

## Écrivez-nous

Service Social de l'IRCEM Retraite  
261, avenue des Nations-Unies - 59672 Roubaix cedex 1  
Envoyez-nous un courriel à [info@ircem.com](mailto:info@ircem.com)

